

1. BILAN DE LA RENTREE

→ Effectifs et équipe éducative

Enseignants : Charlène Burgevin, Laurence Catalan, Alicia Derouet ont rejoint l'équipe.

Service Civique Universel. Angèle Malo et Jeanne-Louve Loonis ont commencé une mission de service civique autour de 2 axes :

- Gestion et animation des BCD,
- Accompagnement du travail autour de la citoyenneté.

Bérangère Orain et Stéphanie Frappart, EVS-H (Emploi Vie Scolaire – Handicap) accompagnent des élèves en situation de handicap.

Au 16 novembre, l'école compte 73 élèves en maternelle et 165 en élémentaire, pour un total de 238 élèves. 3 nouvelles inscriptions sont prévues en novembre et janvier en GS, CE1 et CM1.

2. LE REGLEMENT INTERIEUR

Il est proposé de modifier les paragraphes suivants :

Règlement proposé Modification en gras et italique
<p>2.3 - Dispositions communes</p> <p>Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignante, l'enseignant. Toute absence doit être signalée par les parents ou responsables légaux, le jour même, par téléphone ou par courriel. Le motif en sera précisé, par écrit, sur une feuille volante qui sera annexée au registre.</p> <p><i>Pour toute absence pour motif personnel, l'autorisation doit être demandée à l'Inspectrice de l'Education Nationale, par l'intermédiaire de l'école.</i></p> <p>A la fin de chaque mois, le directeur d'école signale au directeur académique les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire, ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois.</p>
<p>3.2 - Horaires de l'école</p> <p>Matin : 9 h 00 – 12 h 00</p> <p><i>Après-midi : 13 h 30 – 16 h 30</i></p> <p>L'ouverture du portail, pour l'accueil des élèves, se fait à 8 h 50 et 13 h 20.</p>
<p>3.3 - Activités Pédagogiques Complémentaires</p> <p>Les élèves peuvent bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires organisées en groupes restreints d'élèves :</p>

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

L'enseignante, l'enseignant de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires. Les APC peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

Les APC se déroulent de 16 h 30 à 17 h 30.

→ La charte de l'élève : Informatique et Internet à l'école

→ La charte de la laïcité

Il est procédé au vote sur la modification du règlement intérieur :

Contre les modifications : 0

Abstention : 0

Pour les modifications : 21

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

3. SECURITE

Trois dispositifs principaux sont à l'œuvre à l'école :

- L'évacuation en cas d'incendie

L'objectif est d'évacuer les bâtiments et de se retrouver au point de rassemblement moins de 5 minutes après le déclenchement des alarmes.

Un exercice a eu lieu jeudi 18 octobre, en présence de Thierry Guilbaud, chef des pompiers. Les locaux ont été évacués rapidement et dans le calme en moins de 3 minutes. Le rassemblement était complet en moins de 5 minutes.

Comme pour tout premier exercice d'évacuation, les élèves ont été prévenus et les consignes leur ont été rappelées.

- Le PPMS - Plan Particulier de Mise en Sécurité

Ce plan peut être déclenché lors d'une catastrophe naturelle (tempête) ou lors d'un accident technologique (nuage toxique).

Dans le premier cas, une simple mise à l'abri est nécessaire. Dans le second cas, un confinement est exigé (coupure de la ventilation, obturation des ouvertures...).

Un exercice aura lieu au cours de l'année.

- Le PPMS attentat-intrusion

Ce plan vise à acquérir et vérifier les comportements réflexes de l'équipe éducative et des élèves : s'échapper ou se cacher.

Un exercice a été réalisé jeudi 15 novembre.

Dans les 3 cas, des guides ont été élaborés au sein de l'école. Chacun sait exactement ce qu'il doit faire, selon la situation.

Par exemple : qui ferme telle ou telle porte, qui coupe la CTA, qui communique par talkie-walkie les informations...

4. LES PROJETS DE L'ECOLE

- **Musique et danse en élémentaire** - Ce dispositif est financé par le conseil départemental. Les 7 classes de l'élémentaire bénéficient de 5 ou 6 interventions avec Peggy Filloux, en danse. Dans ce même cadre, 2 classes (CM1-CM2 et CM2) iront assister à un spectacle, « [Les sœurs Santiag](#) » en juin 2019. Là aussi, le financement (spectacle et transport) est assuré par le conseil départemental.
- **Fresque murale** – C'est un projet à l'échelle de l'école. Il se déroulera en 3 temps :
 - Découverte et visite de Bouvron par les élèves, qui auront un regard précis (les commerces, les nombres, les formes géométriques...). Ils réalisent des croquis.
 - Intervention de Tiphaine Gasnier qui travaille avec les élèves sur leur croquis.
 - Proposition d'un dessin qui « raconte » Bouvron, tenant compte des propositions des élèves.
 - Réalisation d'une fresque murale sous le préau élémentaire.

Le coût du projet est d'environ 5 000 €.

Un financement a été demandé aux PPF (Parents des P'tits Félix). Nous essaierons de financer le reste par le biais de la coopérative.

5. QUESTIONS DIVERSES

Représentants des parents - *Nous avons reçu un mail dans lequel un parent a fait remarquer que les mégots de cigarettes s'accumulaient devant l'école. Que pouvons-nous faire ? Cela relève-t-il du Conseil d'école ?*

⇒ Cette problématique relève de la responsabilité des fumeurs. Nous invitons ces derniers à faire preuve de civisme. Nous allons diffuser une information aux parents.

Représentants des parents - *Nous avons constaté qu'à 16 h 30 les enfants qui prennent le car peuvent être gênés, au niveau du portail, par des parents qui viennent chercher leurs enfants en maternelle. Serait-il possible de mettre en place un système permettant la sortie sereine de ces enfants ?*

⇒ Il semble difficile de « mettre en place un système ». A de nombreuses reprises, nous avons rappelé aux parents de ne pas occuper l'allée lors de la sortie des élèves qui se dirigent vers le car. Civisme et bon sens devraient permettre d'éviter cette situation. Nous allons, là aussi, ré-informer les parents.

Représentants des parents - *A titre d'information, nous aimerions savoir pourquoi il n'y a pas de photos individuelles réalisées en même temps que la photo de classe ? Est-ce lié au coût ou à l'organisation au sein de l'école ?*

- ⇒ L'intervention du photographe dans l'école doit être autorisée, après discussion entre les enseignants, par le directeur d'école pour les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- ⇒ Les prises de vue par des photographes professionnels sont autorisées, dans la mesure où elles montrent l'élève en "situation scolaire". La photographie scolaire se justifie essentiellement par le fait de pouvoir mettre à la disposition des élèves un souvenir de leur classe, prestation impossible à fournir ailleurs que dans les locaux scolaires. Elle ne doit pas se substituer aux prises de vue qu'un professionnel pourrait réaliser en studio.
- ⇒ Une prise de vue individuelle ne pourrait être réalisée qu'en situation scolaire (un élève en train d'écrire, de peindre...). Nous considérons d'une part, que cela perturberait la classe, d'autre part que cela serait une « fausse situation scolaire » car l'élève devrait, malgré tout, « poser ».

Représentants des parents - *Evaluations de début d'année en CP et en CE1 : est-il possible de savoir comment elles sont organisées ? Quel crédit doit-on y accorder ?*

⇒ Des évaluations en début d'année présentent l'intérêt de disposer d'une « photographie » des compétences des élèves et ainsi d'affiner le travail au quotidien.

Malheureusement, des pannes du système informatique n'ont pas permis de disposer de la totalité des résultats rapidement. De fait, leur exploitation en a été altérée. Néanmoins, les évaluations quotidiennes en classe sont toujours effectuées et permettent l'analyse de ces compétences.

Mairie – A la rentrée 2018, la Municipalité a financé l'installation de logiciels de bureautique et d'un serveur de données (NAS) pour l'ensemble des classes et enseignants. Outre le partage de données, cela permet une gestion facilitante des plannings pour l'équipe. Cet investissement est à hauteur de 4 000 €.

⇒ Les enseignants remercient la Municipalité pour ces outils très performants.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au conseil d'école.

Prochains conseils d'école :

→ vendredi 8 mars 2019

→ mardi 4 juin 2019